



Code de Conduite du **NH Hotel Group**

QUESTIONS FRÉQUENTES

nH | HOTEL GROUP

nH
HOTELS


nH COLLECTION
HOTELS

nhow

Hesperia
RESORTS

nH | HOTEL GROUP

nhow Rotterdam
Rotterdam, The Netherlands

QUESTIONS FRÉQUENTES

1. QU'EST-CE QU'UN CODE DE CONDUITE?

C'est un précis de valeurs, principes et règles qui doivent diriger l'action de toutes les personnes formant le Groupe NH. Son contenu constitue la règle fondamentale d'action et touche l'ensemble de l'activité exercée par NH Hotel Group : employés, clients, prestataires de services, actionnaires et la société en générale.

Les règles figurant dans ce Code reposent fondamentalement sur la réglementation applicable et sur les principes du pacte mondial des Nations Unies, visant à obtenir un engagement éthique en matière de droits de l'homme, d'environnement et de lutte contre la corruption.

2. QUI EST CONCERNÉ PAR LE CODE DE CONDUITE?

Le Code de conduite concerne tous les employés, dirigeants (les membres de la haute direction ainsi que les responsables de départements et directeurs d'hôtels), les étudiants en stage et les membres des organes d'administration de toutes les sociétés formant le NH Hotel Group, dénommés Entités concernées. Le code de conduite concerne également les clients, prestataires de services, actionnaires et autres groupes d'intérêt situés soit dans notre pays ou à l'étranger.

L'ensemble des personnes physiques et juridiques incluses dans le cadre de l'application se dénomment Destinataires du Code.

3. FAUT-IL OBLIGATOIREMENT LE RESPECTER?

Les règles de conduite figurant dans le Code reflètent la réglementation applicable, ainsi que certaines valeurs et principes éthiques moraux. Toutes les Entités concernées doivent accepter et respecter ce Code, de sorte que ces valeurs, principes et règles régissent le déroulement de leurs activités au sein du Groupe.

Personne, indépendamment de sa position dans le Groupe, n'est autorisé à demander à un quelconque destinataire du Code d'y contrevenir.

4. JE DOIS SIGNER QUELQUE CHOSE POUR MARQUER MON ACCORD AVEC LE CODE?

NH Hotel Group demandera aux employés de consentir expressément aux règles du Code de conduite, en acceptant de le respecter.

5. QUAND LE NOUVEAU CODE DE CONDUITE EST-IL ENTRÉ EN VIGUEUR ?

Le Code de conduite a été approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa réunion en date du 29 juin 2015 ; il est depuis applicable à tous les sujets obligés mentionnés ci-dessus.

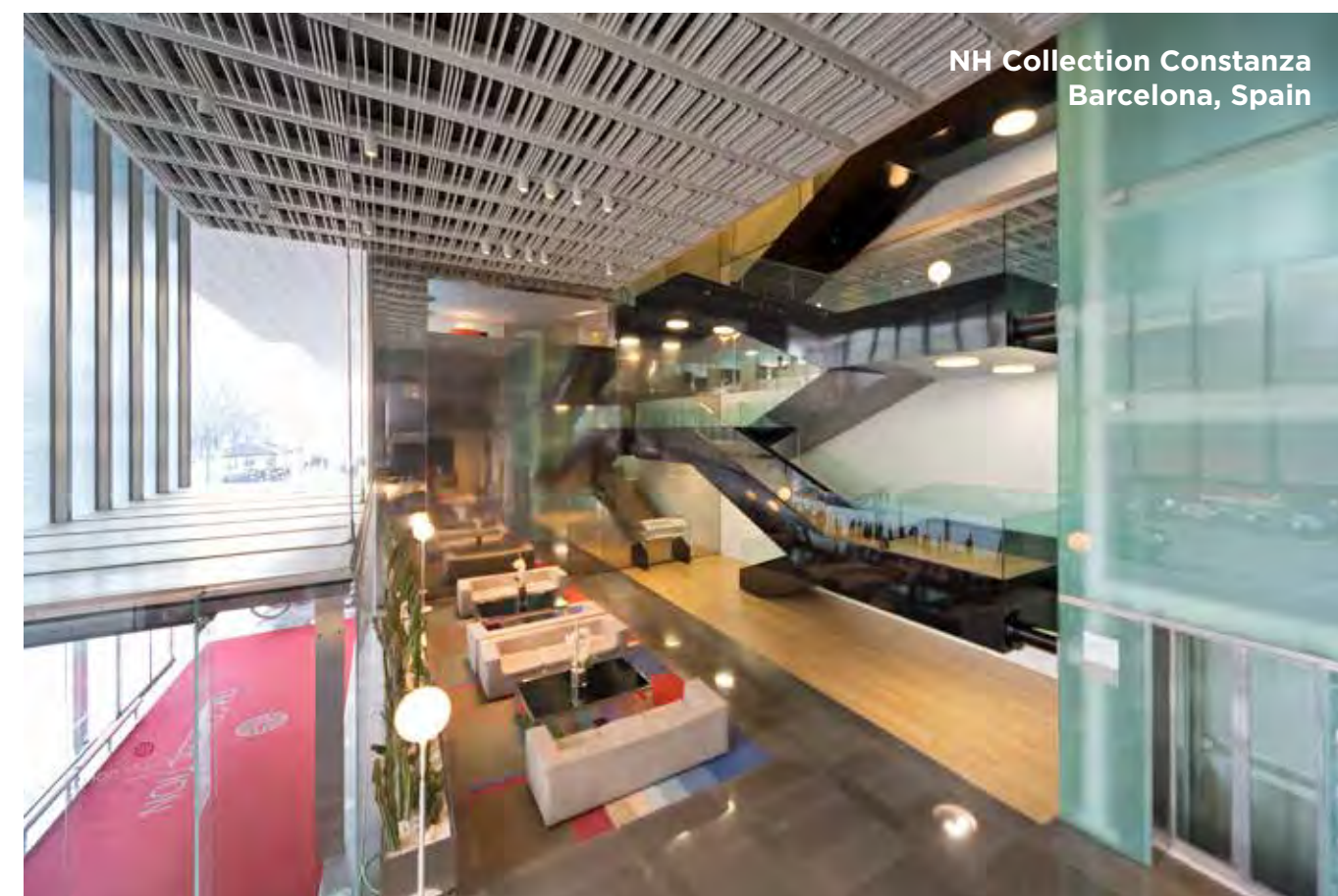
6. QUELLES MESURES PEUT ADOPTER LA COMPAGNIE EN CAS DE MANQUEMENT AUX RÈGLES FIGURANT AU CODE?

Le manquement aux règles établies dans le Code de conduite peut entraîner l'adoption d'actions légales et de mesures disciplinaires (comme par exemple le licenciement).

7. SUIS-JE DANS L'OBLIGATION DE DÉNONCER LES INFRACTIONS?

Oui, à condition d'apporter les preuves nécessaires qu'il existe un manquement réel aux lois ou aux normes de conduite figurant dans le Code.

Aucun employé ne pourra justifier une conduite allant contre le Code en s'appuyant sur un ordre supérieur ou sur l'ignorance du contenu du Code.



8. QUELS CANAUX LA COMPAGNIE MET-ELLE À DISPOSITION POUR POUVOIR NOTIFIER LES DÉNONCIATIONS?

Il existe un canal de dénonciations confidentiel à disposition de tous les employés sur l'intranet de la compagnie pour pouvoir dénoncer des manquements supposés (codeofconduct@nh-hotels.com). De même, les dénonciations pourront être envoyées par courrier à l'adresse NH Hotel Group, S.A., C/ Santa Engracia 120, 7, 28003, Madrid, Espagne à l'attention du SVP de l'Audit interne corporatif d'audit interne, en indiquant expressément sur l'enveloppe qu'il s'agit d'informations «strictement confidentielles».

En outre, il est fait référence au canal de dénonciations sur le site web Entreprise de NH Hotel Group, dans la partie «Responsabilité sociale d'entreprise».

9. LE CANAL DE DÉNONCIATIONS EST-IL ANONYME?

Conformément à la loi, le canal de dénonciation n'est pas anonyme mais par contre, la confidentialité de la messagerie électronique codeofconduct@nh-hotels.com mentionnée plus haut est garantie. Les dénonciations adressées via ce canal seront traitées en toute confidentialité et gérées dans les plus brefs délais. En particulier, l'identité de la personne à l'origine de la dénonciation et fournissant les informations sera gardée dans la plus stricte confidentialité tout au long des étapes du processus et, plus concrètement, elle ne sera pas révélée à des tiers non autorisés, ni à la personne incriminée.

10. QUI REÇOIT LES DÉNONCIATIONS ET QUI LES GÈRE?

SVP de l'Audit interne, également appelé « gestionnaire des dénonciations », reçoit les dénonciations et connaît l'identité de la personne à l'origine de la dénonciation et de la personne ayant commis la supposée infraction, les faits reprochés, ainsi que les preuves fournies.

Pour plus d'informations sur le processus d'enquête et les principes d'action qui le gouvernent, consultez la Procédure pour la notification, le traitement et pour résoudre des dénonciations du Code de Conduite.

Le gestionnaire des dénonciations a un strict devoir de confidentialité et de secret, et ne révélera l'identité de la personne faisant la dénonciation à aucun tiers non autorisé, ni à la personne dénoncée.

11. LES DÉNONCIATIONS SONT-ELLES ANONYMES ?

Les dénonciations ne sont pas anonymes, car pour être traitées correctement de façon légale, il est nécessaire de connaître les faits entourant le cas, y compris l'identité de la personne à l'origine de la dénonciation, ainsi que celle de la personne ayant commis la supposée infraction. Dans tous les cas, le gestionnaire des dénonciations analysera les informations présentées, il demandera les preuves correspondantes et le cas échéant, présentera les dossiers avec toutes les informations en sa possession au Comité de la Conformité de NH Hotel Group, S.A. Si la dénonciation est liée à un membre du Comité de direction du Groupe ou du Conseil d'Administration de NH Hotel Group, S.A. elle sera présentée directement au président de la Commission d'audit et Contrôle.

Pour plus d'information sur le Comité de conformité, consultez le paragraphe spécifique de l'intranet sur la Compliance.

12. DOIS-JE CRAINDRE DES REPRÉSAILLES?

Non. En aucun cas NH Hotel Group n'exercera de représailles ou ne prendra de mesures intimidantes contre la personne qui, de bonne foi, aurait dénoncé quelque chose, y compris si la dénonciation était non justifiée ou rejetée.

13. QUE PUIS-JE FAIRE POUR CONNAÎTRE LES RÈGLES FIGURANT AU CODE DE CONDUITE?

Consultez le document complet du code de Conduite publié sur l'intranet au paragraphe Employé/Code de conduite publié et sur le Web Entreprise de NH Hotel Group, dans la partie de Responsabilité sociale de l'entreprise.

Accéder au Guide pratique des principes et des valeurs du Groupe NH Hotel Group disponible sur l'intranet, dans la partie « Code de conduite », qui résume clairement les règles de conduite qui doivent régir le comportement de toutes les personnes formant le Groupe.

14. ET SI J'AI UN DOUTE QUANT À L'INTERPRÉTATION DES RÈGLES FIGURANT AU CODE DE CONDUITE?

Je dois consulter mon supérieur hiérarchique ou envoyer la consultation à SVP de l'Audit interne, service de Conformité, à l'adresse codeofconduct@nh-hotels.com.

Vous pouvez également envoyer votre consultation aux départements des Ressources humaines, ou du Conseil juridique de l'entreprise.